

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
MENTION DROIT – PARCOURS LAW FOR INNOVATION**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit » parcours Law for innovation.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
CERDA-GUZMAN	Carolina	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés
Membres du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Law for technological and societal innovations Droits et libertés fondamentaux comparés
POPESCU	Andrei	PRCE	Anglais
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
COLBERT	Caroline	CEV	Law for technological and societal innovations
HAKIM	Nader	PR	Legal Methodology and Legal Theory for innovation
LAUSSUCQ	Florian	CEV	Law for technological and societal innovations

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG